



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 8 mars 2021 à 19 h 30 à la salle Saint François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

<p>Numéro : Adresse : Lot : Objet :</p>	<p>DM-2021-0010 1608, rue Christopher 2 534 267 du cadastre du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser un garage privé détaché d'une superficie de 72,46 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 60,02 mètres carrés car cette superficie représente la superficie d'implantation au sol de la résidence. La réglementation en vigueur prescrit qu'un garage privé détaché doit respecter une superficie maximale de 85 mètres carrés lorsque celui est implanté sur un terrain de 3 000 mètres et plus ou ne peut avoir une superficie supérieure à la superficie d'implantation du bâtiment principal et c'est la norme la plus restrictive qui s'applique. <p>Dans le présent cas, la superficie maximale prescrite est donc de 60,02 mètres carrés pour tout garage privé détaché.</p>
<p>Numéro : Adresse : Lot : Objet :</p>	<p>DM-2021-0011 Lot projeté situé sur le boulevard du Curé-Labelle (lot situé au sud de la propriété sise au 2446, boulevard du Curé-Labelle) Lot projeté 6 409 465 du cadastre du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser une superficie totale du bâtiment commercial qui aura une superficie de 5 607,38 mètres carrés au lieu d'un maximum de 5 000 mètres carrés tel que prévu pour un bâtiment commercial situé hors du périmètre d'urbanisation et abritant un usage du groupe commerce; ▪ Autoriser que l'entrée charretière desservant le projet intégré commercial soit localisée à une distance de 0 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'être aménagée à une distance minimale de 2 mètres pour l'aménagement d'une entrée charretière qui sera composée d'un ponceau.
<p>Numéro : Adresse : Lot : Objet :</p>	<p>DM-2021-0012 1605, rue Christopher 2 532 154 du cadastre du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser qu'un garage privé détaché soit implanté dans la cour avant d'un terrain présentant une pente moyenne d'approximativement 9 % au lieu de 20 %. Le garage sera implanté à une distance minimale de 7,5 mètres de la ligne de propriété avant; ▪ Autoriser qu'un abri automobile soit attenant à un bâtiment accessoire (garage privé détaché) au lieu d'être attenant au bâtiment principal; ▪ Autoriser deux (2) entrées charretières pour un terrain faisant 41,40 mètres de largeur au lieu d'une largeur minimale à la rue de 45 mètres. <p>Le tout tel que prescrit à la réglementation.</p>



Numéro :	DM-2021-0014
Adresse :	Lot vacant situé sur la rue Yves (lot vacant situé au sud de la propriété sise au 1143, rue Yves)
Lot :	6 342 733 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser une véranda d'une superficie de 45,52 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 30 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation.
Numéro :	DM-2021-0015
Adresse :	Terrain vacant situé sur la rue du Clos-des-Artisans (lot vacant situé au nord de la propriété sise au 1507, rue du Clos-des-Artisans)
Lot :	6 252 308 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser qu'un logement intergénérationnel à l'intérieur d'une résidence projetée puisse avoir un compteur d'électricité distinct de l'habitation (bâtiment principal); ▪ Autoriser un logement intergénérationnel d'une superficie de 247,04 mètres carrés au lieu d'avoir une superficie maximale de 75 mètres carrés. La superficie demandée représente 37,9 % de la superficie totale du bâtiment principal. La réglementation prescrit qu'un logement intergénérationnel doit avoir une superficie maximale de 40 % de la superficie totale de l'habitation et une superficie maximale de 75 mètres carrés.
Numéro :	DM-2021-0016
Adresse :	Lot situé sur la rue de la Station (lot vacant situé au sud-ouest de la propriété sise au 1001-1003, rue de la Station)
Lot :	2 531 715 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser une porte de garage d'une hauteur de 3,66 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation. <p>La porte de garage sera localisée sur le mur latéral droit du garage privé incorporé de l'habitation projetée.</p>
Numéro :	DM-2021-0017
Adresse :	588, rue du Clos-du-Marquis
Lot :	2 979 681 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser un garage privé incorporé à l'habitation en surplus d'un garage privé détaché existant sur un terrain de 1 561 mètres carrés au lieu qu'un garage privé détaché et un garage privé incorporé puissent être implantés sur un terrain d'une superficie de 3 000 mètres carrés et plus.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

MESURES SPÉCIALES

Tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure, à moins que ladite séance ne puisse pas être tenue avec la présence du public.



Tout intéressé peut également transmettre par écrit ses observations, au plus tard le 8 mars 2021, 16 h, de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste
greffe@ville.prevost.qc.ca	Me Caroline Dion, greffière Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0

La séance sera diffusée en direct par l'entremise de la page Facebook de la Ville. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedeprevost>.

Tout intéressé pourra également s'adresser au conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance, par l'entremise de la page Facebook. Vous devrez toutefois être connecté à votre compte Facebook pour écrire dans la section « Commenter ».

Donné à Prévost, ce 18^e jour de février 2021.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière